

Certificat de capacité-Orthoptie Certificat de Capacité D'Orthoptie



Niveau d'étude
visé
BAC +3



Durée
3 ans



Composante
UFR3S -
Sciences de
santé et du
sport



Langue(s)
d'enseignement
Français



Ouvert en stage
Oui

Présentation

L'orthoptiste intervient sur prescription médicale. Il dépiste, évalue, rééduque et explore les troubles de la vision du nourrisson à la personne âgée. Il pratique des bilans orthoptiques. A la suite de ce bilan, l'orthoptiste élabore avec le patient un projet de soins. Il aidera le patient à prendre conscience des troubles ressentis et à cerner les possibilités de traitement qui lui sont proposées. L'orthoptiste peut également réaliser des actes d'exploration fonctionnelle, en présence ou non d'un ophtalmologiste. L'orthoptiste peut réaliser des actes de pré consultation à la demande de l'ophtalmologiste (évaluation de la vision).

Objectifs

L'acquisition des compétences scientifiques et techniques nécessite des enseignements en pathologies, orthoptie (bilan et prise en charge des pathologies) mais également en compétences techniques (réalisation d'exams complémentaires).

Savoir-faire et compétences

Les étudiants en orthoptie doivent être titulaire d'un baccalauréat avec spécialités scientifiques. La pratique de la profession requiert :

- des connaissances scientifiques pointues,
- des compétences techniques précises,
- beaucoup de patience,
- un grand sens de l'écoute
- poser un diagnostic,

Organiser une prise en charge nécessite beaucoup de rigueur et une capacité certaine de dialogue avec le patient.

Les + de la formation

Les principaux atouts :

L'orthoptiste peut exercer en cabinet libéral, en milieu hospitalier ou en cabinet d'ophtalmologie.

Différentes orientations, vers la rééducation, vers les explorations fonctionnelles ou en aide à la consultation permettent une grande diversité dans les activités.

Organisation

Organisation

Le certificat de capacité d'orthoptie nécessite 3 années d'études après le baccalauréat. Il se compose de six semestres de formation validés par l'obtention de 180 ECTS

ou crédits Européens. La formation est à la fois théorique et pratique. Une mutualisation des enseignements avec d'autres filières est mise en place.

SEMESTRE 1 : 1ère année

- Notion de biologie, histologie (3 ECTS)
- Optique géométrique (3 ECTS)
- Réfraction (4 ECTS)
- Vision monoculaire (3 ECTS)
- Anatomie (2 ECTS)
- Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire (3 ECTS)
- Déontologie (1 ECTS)
- Hygiène et gestion des risques (1 ECTS)
- Pathologies ophtalmologiques (2 ECTS)
- Psychologie (2 ECTS)
- Pharmacologie et thérapeutique (1 ECTS)
- Anglais (1 ECTS)

SEMESTRE 2 : 1ère année

- Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire (4 ECTS)
- Explorations fonctionnelles (7 ECTS)
- Bilan orthoptique (5 ECTS)
- Pathologies sensorimotrices et prise en charge (8 ECTS)
- Contactologie (2 ECTS)
- Anglais (1 ECTS)

Stages

Admission

Conditions d'admission

Pour présenter leur candidature, les candidats devront justifier :

- d'un baccalauréat avec des spécialités scientifiques et
- d'un diplôme d'accès aux études universitaires

- VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE titulaire de diplômes étrangers de fin d'études secondaires OU RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPÉENNE ET PAYS ASSIMILÉS :

#Vous devez constituer une demande d'admission sur la plateforme « Parcoursup » : <https://www.parcoursup.fr/>

Formation selective. : vous retrouverez sur cette plateforme les caractéristiques, attendus et critères généraux d'appréciation des dossiers qui permettront à la commission d'enseignants de classer votre candidature. Vous recevrez une proposition d'admission si votre candidature est retenue dans la limite de la capacité d'accueil.

- VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE (hors UE et assimilés) et titulaire de diplômes étrangers :
Vous ne relevez pas du public visé par Parcoursup.

#Vous devez constituer une demande d'admission préalable (DAP) : <https://international.univ-lille.fr/venir-auniversite/etudiantes/hors-programmedechange/>

Français : Niveau B2 minimum requis dans la limite de la capacité d'accueil.

Et après

Insertion professionnelle

L'orthoptiste peut exercer en cabinet libéral, en milieu hospitalier ou en cabinet d'ophtalmologie. Différentes orientations, vers la rééducation, vers les explorations fonctionnelles ou en aide à la consultation permettent une grande diversité dans les activités.

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Julie Ceccone

✉ julie.ceccone@univ-lille.fr

Responsable pédagogique de la Mention

Pierre Labalette

✉ pierre.labalette@univ-lille.fr

Responsable pédagogique de la Mention

Karine Beaussart-Defachel

✉ karine.beaussart@univ-lille.fr

Lieu(x)

📍 Loos - Département de médecine

Campus

🏠 Campus Santé

En savoir plus

Pour plus d'informations sur les formations initiales

🔗 <https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-initiale>

Pour plus d'informations sur la formation de médecine orthoptie

🔗 <https://ufr3s.univ-lille.fr/medecine/orthoptie>